

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réalisation d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau des Guichards sur la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Par arrêté n° 38-2017-352-DDTSE01 du 18 décembre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite **du 8 au 26 janvier 2018 inclus**.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation ou refus, au titre de la loi sur l'eau.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Mme Agnès GUIGUE, Consultante en Environnement a été désignée Commissaire-Enquêtrice sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Elle sera présente, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- **le mercredi 17 janvier 2018 de 10h00 à 12h00**
- **le jeudi 25 janvier 2018 de 15h30 à 17h30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (château de Miribel – 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, siège de l'enquête, en mentionnant « Aménagements hydrauliques du ruisseau des Guichards - à l'attention de la commissaire enquêtrice », ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-g7@isere.gouv.fr jusqu'au 26 janvier 2018 à 17h30.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : www.montbonnot.fr et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN – château de Miribel – 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairie de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques, à compter de leur publication.